

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2015

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série : **ES**

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures + 1 heure

COEFFICIENT : 7 + 2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Ce sujet comporte 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15.
Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Pour l'enseignement de spécialité, le candidat traitera au choix l'un des deux sujets de la spécialité pour laquelle il est inscrit :

- **Économie approfondie, pages numérotées de 11/15 à 13/15.**
- **Sciences sociales et politiques, pages numérotées de 14/15 à 15/15.**

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à l'égalité ?

DOCUMENT 1

1881 : [...] Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire, public et laïc, ouvert aux filles comme aux garçons. [...]

1907 : Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire. [...]

1920 : Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.

1924 : Les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques pour les garçons et les filles [...]

1944 : Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité.

1946 : Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines. [...]

1965 : La femme peut exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari.[...]

1967 : La loi Neuwirth autorise la contraception. [...]

1972 : Loi du 22 décembre relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. [...]

1975 : Loi du 17 janvier [...] dite « Loi Simone Veil » relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Loi du 11 juillet modifiant et complétant le code du travail en ce qui concerne les règles particulières au travail des femmes. Elle sanctionne notamment les discriminations fondées sur le sexe, en particulier en matière d'embauche. [...]

Choix du lieu de résidence par les deux époux avec possibilité d'opter pour deux domiciles différents. [...]

1981 : Création d'un ministère des Droits de la femme.

1983 : Loi du 13 juillet dite « loi Roudy » portant réforme du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. [...]

1984 : [...] Égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants. [...]

2000 : Loi du 6 juin sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. [...]

2001 : Loi du 9 mai, dite « loi Génisson » sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette loi actualise et renforce la loi de 1983 en définissant les axes de sa mise en œuvre. [...]

2008 : [...] La loi constitutionnelle du 23 juillet modifie l'article 1^{er} de la Constitution, désormais ainsi rédigé : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». [...]

2011 : Loi du 27 janvier relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Source : « *Regards sur la parité* », INSEE, 2012.

DOCUMENT 2

Revenu par équivalent adulte⁽¹⁾ à différentes étapes de la redistribution en 2007 (en euros par an)

	Q1 (les 20 % des ménages les moins favorisés)	Q5 (les 20 % des ménages les plus favorisés)	Rapport Q5 / Q1
Revenu avant redistribution	6 550	43 560	6,65
Revenu après redistribution	10 380	39 280	3,78
Revenu ajusté⁽²⁾	17 300	44 180	2,55
Revenu « final »⁽³⁾	15 010	38 910	2,59

Champ : ménages de France métropolitaine.

Source : d'après « *France, portrait social* », INSEE, 2008.

(1) Revenu qui tient compte de la composition du ménage.

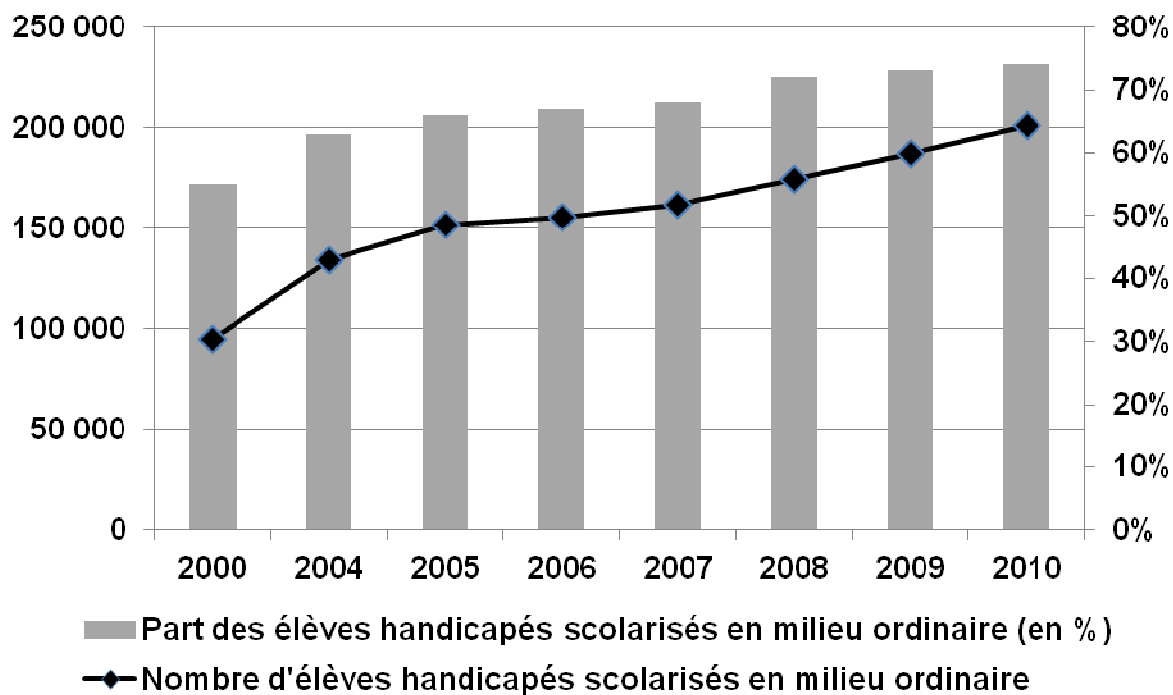
(2) Revenu après prise en compte de la valeur des services collectifs (*santé, éducation, logement*).

(3) Revenu après paiements des impôts indirects (*dont Taxe sur la Valeur Ajoutée*).

Lecture : les 20% des ménages les moins favorisés ont un revenu avant redistribution de 6 550 euros en moyenne.

DOCUMENT 3

Scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire⁽¹⁾ entre 2000 et 2010



Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, établissements publics et privés.

Source : d'après « note d'information », Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, mai 2012.

(1) Par « milieu ordinaire », on désigne les établissements scolaires non spécialisés dans la prise en charge du handicap.

DOCUMENT 4

Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie⁽¹⁾ en 2012

	Part du transfert dans le niveau de vie (en %)	Contribution à la réduction des inégalités (en %)
Prélèvements	-15,0	37,0
Financement de la protection sociale	-7,7	5,9
Impôts directs	-7,3	31,1
<i>Impôts sur le revenu</i>	-5,8	31,6
<i>Taxe d'habitation</i>	-1,5	-0,5
Prestations	6,1	63,0
Prestations familiales	3,0	25,3
Aides au logement	1,5	18,5
Minima sociaux et RSA activité ⁽²⁾	1,5	19,2
Niveau de vie	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : d'après « *France, portrait social* », INSEE, 2013.

(1) Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage en tenant compte de sa taille.

(2) Le RSA activité est une prestation qui permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels.

Lecture : les prestations représentent en moyenne 6,1 % du niveau de vie et contribuent pour 63 % à la réduction des inégalités. Le total peut ne pas être égal à la somme des éléments qui les composent en raison d'arrondis.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

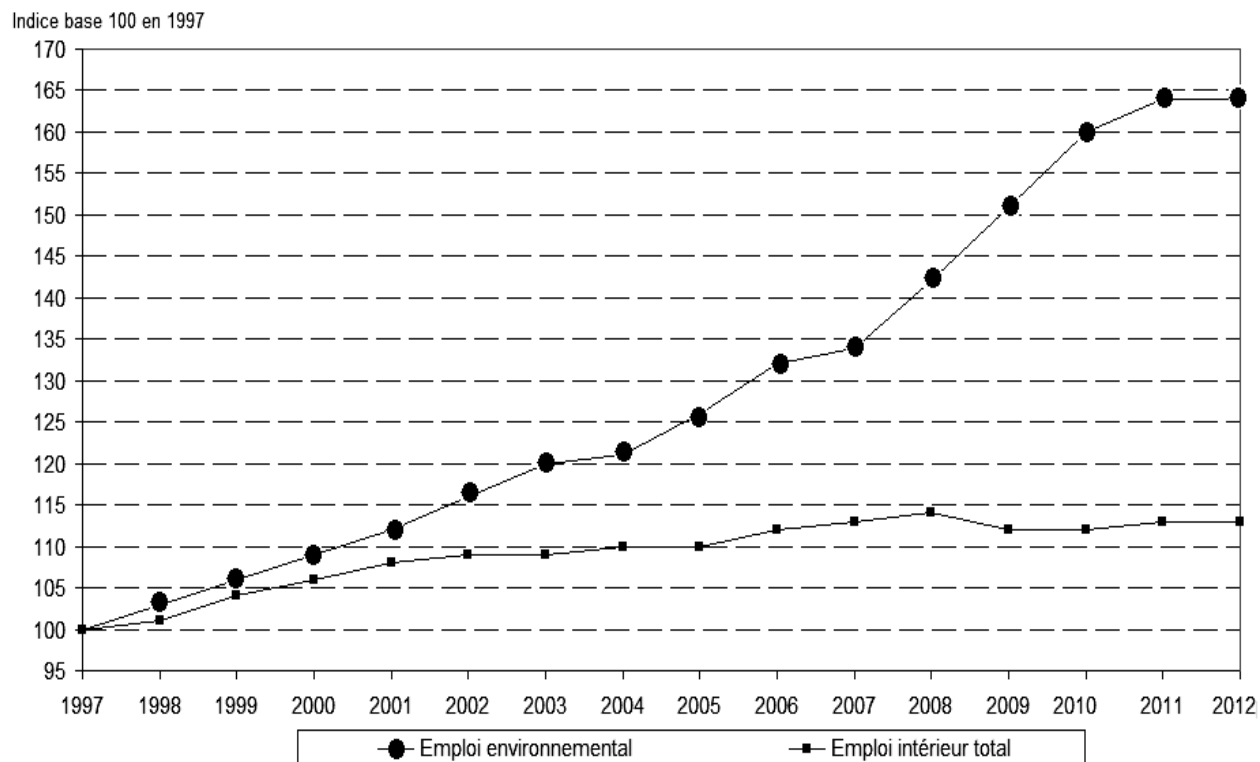
1. Illustrez la diversité des enjeux des conflits sociaux. (3 points)

2. Présentez deux limites dans l'utilisation du PIB comme indicateur de la croissance économique. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous comparerez les évolutions de l'emploi en France qu'il met en évidence.

Évolution de l'emploi environnemental⁽¹⁾ et de l'emploi intérieur total



Champ : France entière.

Source : d'après Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2014.

(1) L'emploi environnemental est l'emploi dans les éco-activités qui comprennent la production de biens ou de services participant à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, démontrez que les stratégies d'internationalisation des firmes multinationales peuvent s'expliquer par la recherche d'une compétitivité hors-prix.

DOCUMENT 1

Les réseaux mondiaux d'innovation des entreprises visent à tirer parti simultanément du contact avec les marchés locaux, des ressources scientifiques et technologiques de leurs pays d'implantation et de l'internationalisation des services de Recherche et Développement. L'intégration de personnels de différentes nationalités au sein de ces réseaux mondiaux contribue à la capacité d'innovation des multinationales. [...]

Dans ce contexte, l'attractivité des systèmes nationaux d'innovation est devenue l'une des priorités des politiques publiques, que ce soit dans les pays à hauts revenus ou dans les pays émergents. Ce souci d'attirer des implantations de multinationales et des talents explique l'orientation de nombreuses politiques publiques depuis le milieu des années 2000. L'attractivité explique l'expansion des dispositifs fiscaux de réduction du coût de la Recherche et Développement comme le crédit d'impôt recherche⁽¹⁾ en France ou au Canada. Les entreprises considèrent ceux-ci comme les politiques les plus importantes en faveur de la Recherche et Développement au sein de l'Union Européenne. [...] Comme on l'a vu, l'excellence de la recherche constitue un facteur d'attraction majeur pour les laboratoires de recherche globaux et les activités inventives. [...]

Dans la mesure où l'internationalisation des activités de Recherche et Développement contribue à la capacité d'innovation et à la compétitivité des entreprises, les politiques publiques doivent s'attacher à la fois à assurer l'attractivité de leur territoire pour ces activités et à renforcer la capacité des acteurs locaux à tirer parti des réseaux mondiaux.

Source : d'après « Internationalisation des activités de Recherche & Développement et politiques publiques », Frédérique SACHWALD, *Cahiers français*, n° 365, 2011.

(1) Crédit impôt recherche : avantage fiscal accordé aux entreprises lorsqu'elles réalisent des activités de recherche et développement.

DOCUMENT 2

Les atouts de la France dans l'économie mondiale

206 chefs d'entreprise ont répondu à la question suivante : « selon vous, quels sont les atouts qui permettront à la France de renforcer son rôle dans l'économie mondiale ? »

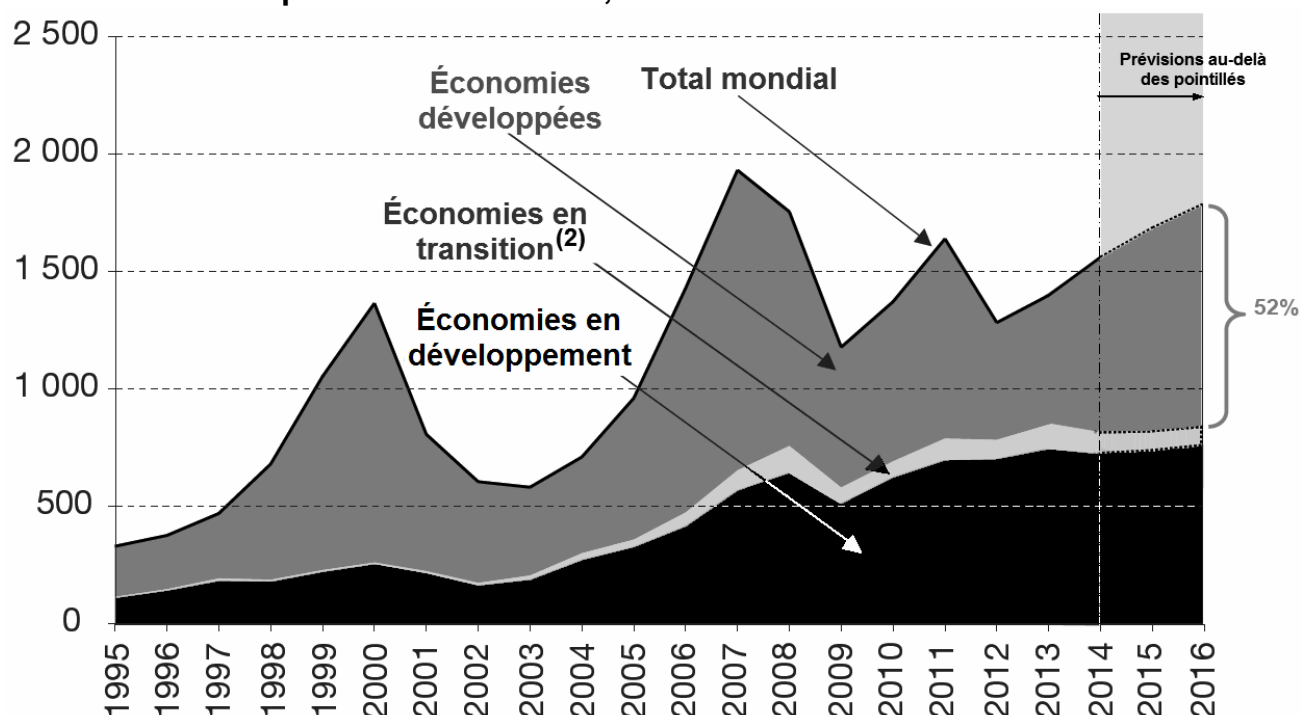
	2013	2014
Sa capacité d'innovation	33%	39%
Des spécificités sectorielles fortes (aéronautique, biotechnologies, luxe...)	30%	32%
L'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprise	30%	25%
Sa capacité à former et attirer des talents	24%	25%
Les investissements énergétiques qui lui permettent d'être moins dépendante	23%	24%
Une bonne accessibilité internationale	24%	23%
Les éléments contribuant à la qualité de vie (accès à la santé, à l'éducation...)	16%	21%
Ses grands groupes industriels	15%	21%
Un soutien public à l'innovation (Crédit Impôt Recherche...) ⁽¹⁾	17%	19%
Une économie de service prépondérante et dynamique	16%	12%
Aucun	2%	4%

Source : d'après « Baromètre de l'attractivité de la France », Cabinet Ernst & Young, 2014.

(1) Crédit impôt recherche : avantage fiscal accordé aux entreprises lorsqu'elles réalisent des activités de recherche et développement.

DOCUMENT 3

Flux d'IDE⁽¹⁾ entrant, total mondial et par type d'économies, 1995-2013 et prévisions 2014-2016, en milliards de dollars



Source : d'après *Rapport mondial sur l'investissement*, CNUCED, 2014.

(1) IDE : opération par laquelle une entreprise basée dans un pays (le pays d'origine) investit dans un autre pays (le pays d'accueil). Il peut s'agir par exemple de la création d'une unité de production (une usine, un point de vente...) ou encore une prise de contrôle d'une autre entreprise pour participer activement à sa gestion.

(2) Économies en transition : Il s'agit des pays opérant la transition d'une économie planifiée à une économie de marché comme par exemple la Fédération de Russie, l'Ukraine ou le Belarus.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Économie approfondie

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Vous expliquerez quelles sont les difficultés de financement du régime des retraites par répartition en France.

DOCUMENT 1

Évolution des effectifs des cotisants, des retraités et du rapport démographique du régime général entre 1975 et 2012

	Cotisants en millions	Retraités en millions	Rapport démographique⁽¹⁾ Nombre de cotisants/ Nombre de retraités
1975	13,0	4,1	3,14
1980	13,4	5,0	2,68
1990	13,7	7,3	1,88
2000	15,4	9,7	1,59
2010	17,7	12,6	1,41
2011	17,8	12,9	1,38
2012⁽²⁾	17,7	13,0	1,36

Source : d'après INSEE, 2012.

(1) Il est possible en raison des arrondis que le rapport démographique ne corresponde pas exactement au nombre de cotisants sur le nombre de retraités.

(2) Les données de 2012 sont des prévisions.

DOCUMENT 2

En réalité, une réforme des retraites repose sur trois leviers principaux : le niveau des prélèvements obligatoires, le niveau des pensions de retraites⁽¹⁾, l'âge effectif de départ en retraite (ou la durée d'assurance). L'augmentation de l'espérance de vie a légitimé le fait que le troisième paramètre ait été privilégié – de manière non exclusive – depuis 1993. C'est également ce que souhait[ait] le gouvernement [...] pour la réforme 2010. En effet, [...] l'essentiel du projet gouvernemental est fondé sur une volonté d'augmenter l'âge d'ouverture des droits à la retraite. [...]

Toute mesure visant à retarder l'accès à la retraite n'a de sens que si les salariés âgés ont la possibilité d'être en activité. Or, une caractéristique du marché de l'emploi français est d'être particulièrement sélectif vis-à-vis des plus jeunes et des plus âgés. Ainsi, s'agissant des plus âgés, le taux d'emploi des 55-64 ans⁽²⁾ s'élève en France à 38,2% contre 45,6% dans l'Union européenne [...].

Source : d'après « Quelles réformes pour les retraites ? »,
Dominique ARGOUD, *Cahiers français*, n°358, 2010.

(1) Pensions de retraites : revenus de transfert versés aux retraités dans le cadre de la protection sociale.

(2) Taux d'emploi des 55-64 ans : proportion d'individus âgés de 55 à 64 ans qui ont un emploi par rapport à l'ensemble de la population des 55-64 ans.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Économie approfondie

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Comment peut-on expliquer les crises financières ?

DOCUMENT

On peut identifier les institutions financières susceptibles d'être mises en difficulté par une crise systémique et de propager ces difficultés vers d'autres acteurs. Mais pour identifier l'origine du risque systémique, il faut analyser, activité par activité, les différents mécanismes d'incitation, notamment financière, qui peuvent conduire les acteurs à accumuler de façon rationnelle, en dehors de toute erreur de gestion, des risques imparfaitement mesurés par la régulation financière classique. Autrement dit, le risque systémique ne se réduit pas à la somme des risques individuels pris par les acteurs financiers. [...]

Deux écoles s'affrontent pour expliquer l'origine de cette crise : la première souligne la responsabilité de l'accumulation des déséquilibres mondiaux et la seconde met l'accent sur les défaillances de la régulation financière. Ce débat révèle en réalité que les facteurs macroéconomiques et financiers sont étroitement liés dans le déclenchement d'une crise systémique. La crise trouve en partie ses origines dans l'endettement excessif des agents privés de certaines économies occidentales avancées dans la phase d'expansion économique du début des années 2000, jusqu'à atteindre des niveaux qui n'étaient plus soutenables. Ce phénomène a particulièrement touché les ménages américains : la crise du *subprime*⁽¹⁾ s'est ainsi déclenchée à l'été 2007 à la suite du retournement du marché immobilier américain. Ces niveaux d'endettement ont été rendus possibles par l'abondance des liquidités⁽²⁾ mondiales et l'assouplissement des conditions d'octroi de crédit⁽³⁾ favorisé par la faiblesse des taux d'intérêts. Le retournement du marché immobilier américain s'est propagé au secteur financier par le canal de la titrisation⁽⁴⁾ [...]. L'analyse des vulnérabilités macroéconomiques du système financier fait donc partie intégrante de l'identification du risque systémique.

Source : « *Rapport sur le risque systémique* », Jean-François LEPETIT, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, avril 2010.

(1) Crise liée à l'accord de crédits immobiliers à des ménages présentant un risque important de non remboursement.

(2) Monnaie facilement convertible en moyen de paiement.

(3) Accord de crédit.

(4) Technique financière consistant à transformer les dettes, comme les crédits, en titres financiers pouvant être échangés sur le marché.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

La démocratie délibérative permet-elle un renouveau des systèmes politiques démocratiques ?

DOCUMENT

Le tirage au sort semble revenir dans des expériences politiques après avoir été éclipsé⁽¹⁾ pendant des siècles. L'expérience islandaise est de ce point de vue emblématique⁽²⁾. Après la crise économique de 2008 et la quasi-faillite du pays, la volonté de changer l'équipe gouvernementale et les règles du jeu politique s'exprime lors d'énormes manifestations de rue. Les élections anticipées d'avril 2009 portent au pouvoir une coalition entre les sociaux-démocrates et les Verts – le procès de l'ancien premier ministre a commencé en mars 2012. Parallèlement, en 2009, une Assemblée citoyenne d'un millier de personnes tirées au sort et de quelques centaines de personnalités qualifiées est rassemblée à l'initiative d'associations civiques pour dégager les valeurs sur lesquelles devrait se refonder le pays. L'expérience est réitérée⁽³⁾ en novembre 2010, cette fois avec le soutien étatique, dans la perspective de l'adoption d'une nouvelle Constitution. La tâche de cette seconde Assemblée citoyenne est de déterminer, en s'appuyant sur les résultats de la première, les grands principes de la future Loi fondamentale. Peu après, un « Conseil constituant » est élu par la population. Il est composé de vingt-cinq citoyens « ordinaires » : les 523 candidatures en compétition sont purement individuelles, les parlementaires ne peuvent se présenter et la campagne électorale est légalement réduite au minimum pour se démarquer des pratiques habituelles d'une classe politique largement discréditée. Ce Conseil travaille sur un nouveau texte constitutionnel au printemps et à l'été 2011. Parmi les principales nouveautés du projet, une réforme profonde de l'équilibre des pouvoirs, une meilleure transparence dans les processus de prise de décision, une forte extension des mécanismes de démocratie participative et de démocratie directe ainsi qu'une meilleure prise en compte de la question écologique méritent d'être notées. Les articles du projet constitutionnel sont mis en ligne au fur et à mesure de leur rédaction, le public pouvant faire des commentaires et émettre des suggestions via les pages Facebook, Twitter ou Flickr⁽⁴⁾ du Conseil constituant.

Source : « Tirage au sort et démocratie délibérative. Une piste pour renouveler la politique au XXI^e siècle ? », Yves SINTOMER, La vie des idées.fr, juin 2012.

(1) Mis de côté.

(2) Une bonne illustration.

(3) Renouvelée.

(4) Facebook, Twitter ou Flickr sont des réseaux sociaux numériques.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Montrez que la construction européenne entraîne une gouvernance multi-niveaux dans la conduite de l'action publique.

DOCUMENT

Les bactéries, les virus et les parasites peuvent présenter un risque grave pour la santé publique si des procédures strictes en matière d'hygiène alimentaire ne sont pas respectées. Citons par exemple les maladies provoquées par la salmonellose (viande de volaille), la listeria (produits laitiers, viande et poisson) [...]. Afin de prémunir les citoyens européens contre ces risques, l'UE [Union Européenne] applique en matière d'hygiène alimentaire des mesures globales et coordonnées, à toutes les étapes de la chaîne alimentaire et dans tous les États membres. La principale responsabilité incombe aux producteurs et aux vendeurs de denrées alimentaires, qui doivent mettre en œuvre des programmes de contrôle obligatoires. [...] Aujourd'hui, dans l'UE, cinq des sept plus grands facteurs de risque de décès prématuré sont liés à l'alimentation et à la boisson : l'hypertension, le cholestérol, le poids, la consommation insuffisante de fruits et de légumes et l'abus d'alcool. Les mesures de santé publique permettant de lutter contre ces problèmes relèvent des États membres, et non de l'UE. Certaines initiatives sont toutefois coordonnées au niveau européen, par exemple dans le cadre de la plate-forme d'action de l'Union européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé et du groupe à haut niveau sur la nutrition et l'activité physique. [...]

Les OGM⁽¹⁾ peuvent être autorisés pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ou pour la culture. Les demandes sont traitées au niveau de l'UE, conformément à la procédure fixée par la législation européenne en la matière. Celle-ci comprend notamment une évaluation de la demande par l'AESA⁽²⁾ et par les autorités nationales des États membres. Un OGM ne peut être autorisé, sur proposition de la Commission, qu'en cas d'évaluation favorable des risques par l'AESA. Les États membres votent la décision d'autorisation proposée par la Commission au sein d'un comité de réglementation.

Une fois l'OGM autorisé au niveau européen, les États membres peuvent adopter des clauses de sauvegarde au niveau national lorsqu'un risque sérieux pour la santé ou l'environnement est identifié.

Source : d'après « *Comprendre les politiques de l'Union Européenne, Sécurité alimentaire* », Commission Européenne, 2014.

(1) OGM : Organismes Génétiquement Modifiés.

(2) AESA : Autorité Européenne de Sécurité des Aliments.